



Département des Alpes-de-Haute-Provence

# COMMUNE D'ENTREVAUX

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022 N°18

---

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Étaient présents : E.BONIFASSI, D.COTTON, G.DONNINI, S.LECAS, F.ROUGEAUD,

Absents: P.BOYRON, J.GIVERSO, M.GENIEYS, V. TASSIN.

Pouvoirs : Muriel CHRISTIAN a donné pouvoir à Stéphane LECAS.

---

### ORDRE DU JOUR :

- Modification des statuts de la CCAPV,
  - Acquisition dent creuse,
  - Avenants aux Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale,
  - Frais de fonctionnement école,
  - Motion par rapport aux conséquences de la crise économique et financière.
- 

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 4 NOVEMBRE 2022 AINSI QUE DU PROCES VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures et le procès-verbal du 4 novembre 2022. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCAPV.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la modification des statuts de la CCAPV. Cela fait suite à la dernière séance du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022 où il s'est rendu accompagné de Daniel Cotton et Eric Bonifassi.

Il y a 3 modifications :

- Modification de terme : Maison France Services.
- Modification pour pouvoir agir dans les domaines de la santé qui sont des pouvoirs régaliens de la commune. Cela autorise la Communauté de Communes à pouvoir participer aux échanges.
- Modification concernant la possibilité de porter des groupements de commandes même si la Communauté de Communes n'est pas intéressée dans l'achat. Stéphane Lecas redit que cela montre que l'intercommunalité prend de plus en plus de pouvoir. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) ACQUISITION DENT CREUSE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'acquisition de « la dent creuse » et ne cache pas sa satisfaction car il s'agit d'une volonté très ancienne qui aboutit.

Il rappelle l'historique de ce terrain vague sur la place Moreau, terrain qui devait dans les années 70 supporter un troisième immeuble, projet avorté par la faillite du promoteur. Depuis un groupement de propriétaires l'avait acheté au titre de rétion foncière.

L'actuel propriétaire souhaitait du temps du POS réaliser des villas sur la partie haute. Après plusieurs années de tractation Monsieur Cairati est d'accord pour céder la partie basse à la commune et une partie de la partie haute.

Avec cette acquisition nous allons pouvoir avoir la maîtrise foncière de la place Moreau si le conseil municipal entérine cette acquisition.

Stéphane Lecas demande si ce terrain est constructible et d'autre part s'interroge sur la demande de servitude. Monsieur le Maire demande l'acceptation de principe d'une servitude. Gérard Donnini est d'accord uniquement si cela dégage très vite une construction. Il demande quand est-ce que cela sera signé et qu'il faut vite prévoir une date de signature.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération permettant cette acquisition. Après débat, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) AVENANTS AUX CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE.

Monsieur le Maire rappelle les contrats départementaux de solidarité territoriale auxquels sont inscrits les travaux du futur CMS avec subvention acquise, la source de Bay, la tranche 1 des rues centre ancien, concerne les contrats départementaux de solidarité territoriale.

Concernant l'animation de ces contrats il y a une clause de revoyure à mi-chemin. Certaines communes ont abandonné des projets ce qui permet à Entrevaux, qui est en avance de pouvoir bénéficier d'une subvention supplémentaire sur un dossier en attente à savoir 43 122 € pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre ancien tranche 2 pour une extraction à 217 350 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le calcul concernant les frais de fonctionnement de l'école pour 2022/2023 sur la base des facturations de 2021. Le conseil municipal a été destinataire du calcul. Il est à noter une légère augmentation des frais en raison d'une baisse en 2020 suite à la covid.

Il rappelle la clef de répartition entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Le coût par enfant sera proposé à chaque commune pour un montant de 1 537.07 €.

Le coût pour Entrevaux représente 53 797,35 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) MOTION PAR RAPPORT AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une motion élaborée par l'AMF qui alerte sur les conséquences de la crise économique et financière et qui propose que chaque commune l'adopte et la fasse remonter au préfet et aux parlementaires.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19 heures 05.

